

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 27 mai 2020 à 15 h 00; les délibérations et les votes ayant eu lieu par visioconférence tels qu'autorisés par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Sont présents :

Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine  
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois  
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois  
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka  
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice - service du greffe

## **2020-05-090 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU** que la présente séance a lieu par visioconférence tels qu'autorisés par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020;

**ATTENDU** que conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1), les élus conviennent de devancer l'heure fixée pour l'ouverture de la présente séance.

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Miguel Lemieux  
Et unanimement résolu

De modifier le calendrier des séances ordinaires afin de devancer à 15h30 l'heure établie pour l'ouverture de la présente séance ordinaire.

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **MOT DE BIENVENUE**

La préfète remercie les mairesses et maires de leur présence à cette cinquième (5<sup>e</sup>) séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'année 2020.

## **2020-05-091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Bruno Tremblay  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous, en laissant le sujet varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020
5. Communication
6. Aménagement du territoire
  - 6.1. Partenariat avec l'Agence géomatique montréalienne (GéoMont) pour l'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques ainsi que la caractérisation des bandes riveraines en milieu agricole – Autorisation de signature et octroi d'une contribution financière
  - 6.2. Partenariat avec l'Agence géomatique montréalienne (GéoMont) pour l'acquisition de données LIDAR haute précision (printemps 2020) – Autorisation de signature et octroi d'une contribution financière
  - 6.3. Demande de la municipalité de Sainte-Martine – Avis à l'égard du premier projet de Règlement numéro 2020-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2019-342 en vue du dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

**2020-05-091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)**

7. Aménagement – Cours d'eau
8. Parc régional
9. Développement culturel
  - 9.1. Fonds culturel 2020 – Bonification du fonds grâce à un financement provenant de l'Entente de développement culturel 2018-2020 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications
  - 9.2. Fonds culturel 2020 – Bonification du fonds grâce à un financement provenant du Fonds région et ruralité
10. Environnement
11. Développement rural et social
12. Sécurité incendie et sécurité civile
13. Promotion régionale
  - 13.1. Protocole d'entente portant sur l'opération de la navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield – Contribution financière et autorisation de signature
14. Administration générale
  - 14.1. Comptes à payer - Registre des chèques, transferts bancaires et paiements directs émis
  - 14.2. Rapport financier et rapport du vérificateur externe (Année 2019) – Dépôt
  - 14.3. Affectation d'excédents de fonctionnement pour l'entretien du siège social - Adoption
  - 14.4. Services professionnels comptables pour la réalisation des audits financiers des exercices 2020, 2021 et 2022 – Octroi de contrat
  - 14.5. Ratification des embauches du personnel contractuel de la MRC
  - 14.6. Désignation des personnes chargées de l'application du règlement numéro 276 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry
  - 14.7. Rapport annuel 2019 de la MRC de Beauharnois-Salaberry - Dépôt
15. Correspondance
16. Demande d'appui
17. Varia
18. Mot de la fin
19. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2020-05-092 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2020**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Gaétan Ménard  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020.

**ADOPTÉE**

**COMMUNICATION**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2020-05-093 PARTENARIAT AVEC L'AGENCE GÉOMATIQUE MONTÉRÉGIENNE (GÉOMONT) POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES AINSI QUE LA CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES EN MILIEU AGRICOLE – AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que l'Agence de géomatique de la Montérégie (GéoMont) a reçu un appui financier provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de mettre sur pied un projet régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques, incluant :

- La numérisation détaillée du chevelu hydrographique des cours d'eau
- La caractérisation des bandes riveraines en milieu agricole

**ATTENDU** que la contribution financière de la MRC à ce projet régional est au montant total de 11 841,274 (taxes incluses) soit :

- 1 329,11 \$ (taxes incluses) pour le projet de numérisation du chevelu hydrographique détaillé des cours d'eau
- 10 512,16 \$ (taxes incluses) pour le projet de caractérisation des bandes riveraines en milieu agricole.

**2020-05-093 PARTENARIAT AVEC L'AGENCE GÉOMATIQUE MONTÉRÉGIENNE (GÉOMONT) POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES AINSI QUE LA CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES EN MILIEU AGRICOLE – AUTORISATION DE DÉPENSE (SUITE)**

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu

D'autoriser le paiement à l'Agence de géomatique de la Montérégie (GéoMont), d'un montant total de 11 841,274 (taxes incluses), à titre de contribution de la MRC au projet régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques.

**ADOPTÉE**

**2020-05-094 PARTENARIAT AVEC L'AGENCE GÉOMATIQUE MONTÉRÉGIENNE (GÉOMONT) POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES LIDAR HAUTE PRÉCISION (PRINTEMPS 2020) – AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que l'Agence de géomatique de la Montérégie (Géomont) projette d'acquérir de nouvelles données topographiques lidar (Light Detection and Ranging) en partenariat avec des MRC de la Montérégie;

**ATTENDU** que ces données seront intégrées au portail géomatique (GILBERT) de la MRC et diffusées à l'ensemble des municipalités locales du territoire;

**ATTENDU** que la contribution financière de la MRC à ce projet régional est au montant de 20 696.58 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par M. Miguel Lemieux  
Et unanimement résolu

D'autoriser le paiement à l'Agence de géomatique de la Montérégie (GéoMont), d'un montant de 20 696.58 \$ (taxes incluses), à titre de contribution de la MRC au projet régional d'acquisition de données topographiques lidar.

**ADOPTÉE**

**2020-05-095 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE – AVIS À L'ÉGARD DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-363 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2019-342 EN VUE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Martine a adopté, le 12 mai 2020, le *Premier projet de règlement numéro 2020-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2019-342*, lequel vise à autoriser, à l'intérieur de la zone agricole déstructurée « AD-5 », les sous-classes d'usages commerciaux suivantes :

- CE-2 : b) Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires et traitement antirouille pour véhicules de promenade sans vente au détail ;
- CF-1 : j) Commerce de réparation d'équipements motorisés destinés au jardinage »;

**ATTENDU** que l'article 8.1.3 du Schéma d'aménagement révisé (SAR) énonce la procédure permettant à une municipalité locale de reconnaître des usages commerciaux existants en zone agricole, sur la base des critères énoncés à la « Politique de mise en valeur des bâtiments et des usages commerciaux et industriels existants »;

2020-05-095

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE – AVIS À L'ÉGARD DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-363 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2019-342 EN VUE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

**ATTENDU** que par la résolution numéro 2020-05-064, la municipalité a présenté l'argumentaire au soutien de cette demande;

**ATTENDU** que l'appui de la MRC à l'égard de ce premier projet de règlement permettra le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu

D'émettre un avis favorable à l'égard du Premier projet de règlement numéro 2020-363 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 adopté par la municipalité de Sainte-Martine, lequel vise à autoriser, à l'intérieur de la zone agricole déstructurée « AD-5 », les sous-classes d'usages commerciaux suivantes :

- CE-2 : b) Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires et traitement antirouille pour véhicules de promenade sans vente au détail ;
- CF-1 : j) Commerce de réparation d'équipements motorisés destinés au jardinage »;

De confirmer que les dispositions du *Premier projet de règlement numéro 2020-363 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342* sont conformes aux orientations, aux grandes affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé (SAR) ainsi qu'à toute mesure de contrôle intérimaire en vigueur.

De préciser toutefois que l'adoption du règlement par la municipalité de Sainte-Martine est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT – COURS D'EAU**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**PARC RÉGIONAL**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

2020-05-096

**FONDS CULTUREL 2020 – BONIFICATION DU FONDS GRÂCE À UN FINANCEMENT PROVENANT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 CONCLUE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution numéro 2020-02-032, la MRC a affecté un montant total de 57 500\$ au Fonds culturel 2020 de la MRC de Beauharnois-Salaberry, lequel montant inclut l'apport financier provenant des Caisses Desjardins de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield;

**ATTENDU** que grâce à l'Entente de développement culturel 2018-2020 (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du «Programme d'aide aux initiatives de partenariat», la MRC avait réservé un montant de 36 000\$ pour la réalisation du projet culturel Pays'art;

2020-05-096

**FONDS CULTUREL 2020 – BONIFICATION DU FONDS GRÂCE À UN FINANCEMENT PROVENANT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 CONCLUE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (SUITE)**

**ATTENDU** que la réalisation de ce projet ne peut se concrétiser tel que prévu en raison des mesures exceptionnelles décrétées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19);

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution numéro CC-2020-05-05, le Conseil de la culture a recommandé au Conseil des maires de bonifier le Fonds culturel 2020 en y affectant le montant de 36 000\$ provenant de l'Entente de développement culturel 2018-2020;

**ATTENDU** que les responsables du MCC ont approuvé le transfert de montant vers le Fonds culturel 2020, tout en précisant que les projets soutenus devront répondre aux critères de l'EDC et porter sur :

- Des initiatives culturelles numériques émergentes
- Des maillages entre le milieu culturel et les autres secteurs d'activité (affaires, santé, etc.)

En conséquence,

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

De bonifier le Fonds culturel 2020 en y affectant le montant résiduel de 36 000 \$ provenant de l'Entente de développement culturel 2018-2020, en vue de la réalisation d'un appel de projets spécifique répondant aux critères identifiés par le ministère de la Culture et des Communications.

**ADOPTÉE**

**FONDS CULTUREL 2020 – BONIFICATION DU FONDS GRÂCE À UN FINANCEMENT PROVENANT DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ**

Tel que convenu lors de la rencontre plénière, ce sujet est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

**ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**DÉVELOPPEMENT RURAL ET SOCIAL**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet ne figure à l'ordre du jour pour ce service.

**PROMOTION RÉGIONALE**

2020-05-097

**PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR L'OPÉRATION DE LA NAVETTE FLUVIALE RELIANT LES CÈDRES ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 2020-2024 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la municipalité de Les Cèdres, la ville de Salaberry-de-Valleyfield ainsi que les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges ont convenu de financer les opérations de la navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield, par un lien interrives allant du Quai Municipal de Les Cèdres à la boucle cyclable reliant le Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

**2020-05-097    PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR L'OPÉRATION DE LA NAVETTE FLUVIALE RELIANT LES CÈDRES ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 2020-2024 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE (SUITE)**

**ATTENDU**    le Protocole d'entente 2020-2024 présenté aux élus;

**ATTENDU**    que par la résolution numéro 2020-04-212, la ville de Salaberry-de-Valleyfield a confirmé sa participation au projet.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

D'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente portant sur l'opération de la navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield pour la période 2020-2024.

D'accorder à la municipalité de Les Cèdres une aide financière annuelle de 4 000 \$ pour l'opération de cette navette au cours de cette période.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Phaneuf, à signer, pour et au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la MRC ou non incompatible avec la présente.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2020-05-098    COMPTES À PAYER - REGISTRE DES CHÈQUES, TRANSFERTS BANCAIRES ET PAIEMENTS DIRECTS ÉMIS**

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer de la MRC, incluant le registre des chèques, transferts bancaires et paiements directs émis ou à émettre, datée du 27 mai 2020 et au montant de 697 235,35\$, soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (ANNÉE 2019) – DÉPÔT**

Tel qu'exigé par l'article 176 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC a dressé le rapport financier de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2019. Elle procède donc au dépôt du rapport financier de l'année 2019, lequel est accompagné du rapport du vérificateur externe.

**2020-05-099    AFFECTATIONS D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT – ADOPTION**

**ATTENDU**    que sur recommandation des auditeurs comptables, la directrice générale et secrétaire-trésorière propose de :

- Bonifier la réserve créée pour la réalisation de travaux imprévus liés à l'entretien du siège social de la MRC
- Bonifier la réserve créée pour la réalisation de travaux dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Caroline Huot  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu

**2020-05-099 AFFECTATIONS D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT – ADOPTION (SUITE)**

D'autoriser l'affectation de montants totalisant 30 000 \$ pour la réserve d'entretien du siège social, dont 15 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de l'activité «Administration générale» et 15 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de l'activité «Aménagement du territoire».

D'autoriser l'affectation d'un montant de 20 000\$ pour la réserve « Parc – Infrastructures » provenant du surplus accumulé non affecté de l'activité « Parc régional de Beauharnois-Salaberry et gestion des terres publiques ».

**ADOPTÉE**

**2020-05-100 SERVICES PROFESSIONNELS COMPTABLES POUR LA RÉALISATION DES AUDITS FINANCIERS DES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022 – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que la MRC doit confier un contrat de services professionnels comptables pour la réalisation des audits de ses états financiers pour les exercices 2020, 2021 et 2022;

**ATTENDU** que ce mandat comprend notamment la réalisation des tâches suivantes :

- L'audit des états financiers consolidés de la MRC
- L'intégration des Fonds FLI et FLS dans les états financiers de la MRC
- L'audit de l'état financier du Fonds Hydro-Québec dont la MRC est mandataire

**ATTENDU** qu'à la demande de la MRC, la firme comptable Goudreau Poirier inc. a déposé, le 1<sup>er</sup> avril 2020, une offre de service au montant de 31 388,18 \$ (taxes incluses) par année, le tout totalisant 94 164,54\$ (taxes incluses), pour la réalisation de ce mandat de trois (3) années financières;

**ATTENDU** qu'en vertu des pouvoirs accordés par le *Règlement numéro 297 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de Beauharnois-Salaberry*, les élus entendent accorder ce contrat, de gré à gré, à la firme comptable Goudreau Poirier inc.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu  
Appuyé par M. Gaétan Ménard  
Et unanimement résolu

De mandater la firme comptable Goudreau Poirier inc. pour la réalisation des audits financiers de la MRC pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-05-101 RATIFICATION DES EMBAUCHES DU PERSONNEL CONTRACTUEL DE LA MRC**

**ATTENDU** le dépôt de la liste des embauches d'employés contractuels effectuées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

En conséquence,

Il est proposé par M. Gaétan Ménard  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

De ratifier l'embauche des personnes identifiées dans le document intitulé « Liste des embauches contractuelles de la MRC ».

**ADOPTÉE**

2020-05-102

**DÉSIGNATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276 ENCADRANT LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES DANS LE PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

**ATTENDU** que conformément à l'article 27 du *Règlement numéro 276 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry*, le Conseil des maires peut désigner, par voie de résolution, les officiers autorisés à délivrer, au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, des constats d'infraction en application des dispositions du règlement.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Gaétan Ménard  
Et unanimement résolu

De désigner les personnes suivantes à titre d'officiers autorisés à délivrer, au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, des constats d'infraction en application des dispositions de l'article 20 (Stationnement) du *Règlement numéro 276 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry*:

- Le contremaître du Parc régional, M. André Barrette (matricule : MRC-004);
- L'agent de liaison de la Sécuri-Parc, M. Francis Duquette-Grenon (matricule : MRC-014);
- L'agent de la Sécuri-Parc, M. Radu-Alexandru Puscasu (matricule : MRC-015);
- L'agent de la Sécuri-Parc, M. Carl Brière (matricule : MRC-016);
- L'agente de la Sécuri-Parc, Mme Sondos Lamrhari (matricule : MRC-017).

De transmettre la présente résolution à la Cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY - DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du rapport annuel 2019 de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Ce document sera publié sur le site Internet de la MRC pour consultation.

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

**DEMANDE D'APPUI**

Aucune demande d'appui n'est portée à l'attention des maires.

**VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

**MOT DE LA FIN**

La préfète, Mme Maude Laberge, souhaite une bonne fin de journée aux membres du Conseil.

2020-05-103

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Réjean Beaulieu  
Et unanimement résolu



**2020-05-103 LEVÉE DE LA SÉANCE (SUITE)**

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 15h43.

**ADOPTÉE**

---

Maude Laberge  
Préfète

---

Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière